



Déclaration préalable CAP des 13 & 14 mars 2018



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP

Cette CAP s'ouvre dans un contexte encore plus tendu que d'habitude. Eh oui, c'est possible. Depuis le début de la mandature du Président Macron, les fonctionnaires sont méprisés. Retour du jour de carence, gel du point d'indice, report du PPCR... en attendant l'action publique 2022 dont l'ombre menaçante grandit chaque jour.

Le SNAFiT-UNSA, fidèle à ses valeurs, exprimera des positions fermes et constructives. Les agents de la filière technique resteront au centre de nos préoccupations aussi nous vous redisons clairement que nous ne laisserons pas les TSDD subir de nouvelles dégradations de leurs conditions de vie professionnelles sous couvert d'un pseudo dialogue social.

1- Promotions : le SNAFiT-UNSA demande plus de transparence et d'équité !

En plus de la capacité de l'agent à exercer des fonctions à un plus haut niveau d'autonomie et de responsabilité et de la qualité du parcours professionnel au travers des postes tenus, les critères de gestion prennent en compte également la manière de servir de l'agent. Par conséquent, au regard du dernier point le SNAFiT-UNSA revendique que les classements des services et des harmonisations ne soient pas strictement figés d'une année sur l'autre. En effet, il est inacceptable que des collègues se retrouvent pénalisés suite à une mutation ou qu'un dossier manifestement insuffisant, et ayant fait l'objet d'une demande de signalement de la CAP, reste des années en tête de classement de ZGE par clientélisme ou incompétence. Nous vous rappelons que les classements des harmonisateurs sont réalisés en toute opacité et en l'absence des représentants du personnel qui eux tiennent leur légitimité par les urnes ! La possibilité d'être promu au grade de TSDD ne peut pas se jouer entre gens de bonne compagnie autour d'un café ou pire au gré des amitiés entre deux chefs de service.

Le SNAFiT-UNSA exige d'être présent à la réunion d'harmonisation du niveau ZGE.

Pour cet exercice de promotion à TSDD le SNAFiT-UNSA exige que l'intégralité des dossiers soit étudiée indépendamment du classement ZGE ; les TSDD ont le droit à autant de transparence que les ITPE !

2- Plan de requalification le SNAFiT-UNSA sait compter

En décembre 2017 le SNAFiT-UNSA a alerté le DRH sur les résultats du concours professionnel d'accès à TSDD. En effet, sans la vigilance de notre organisation syndicale 22 postes auraient été purement et simplement perdus. La réponse du DRH n'est que partiellement satisfaisante. En effet, si les agents inscrits sur les listes complémentaires du concours dans les autres spécialités et une partie de la liste d'aptitude complémentaire ont été promus, tous les postes ouverts au titre de l'année 2017 n'ont pas été pourvus. Le SNAFiT-UNSA exige donc que ces postes soient récupérés au titre de l'année 2018.

3- Arbitrage interministériel sur le RIFSEEP

Dans son courrier du 3 mars, la Secrétaire Générale du Ministère nous informe que l'arbitrage concernant la demande de dérogation au RIFSEEP pour les corps de la filière technique a été rendu lors d'une réunion interministérielle. Ainsi l'année 2018 permettrait d'ouvrir les discussions sur la mise en place du RIFSEEP pour ces corps, avec néanmoins une entrée à terme dans le RIFSEEP. Le SNAFiT-UNSA réaffirme son opposition à ce système pénalisant pour les TSDD. Toutefois, prenant acte de ce simple report au lieu d'une dérogation, nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations sur le paiement de l'année de retard d'ISS que nous réclamons depuis tant d'année maintenant ! L'intégration de la filière technique au RIFSEEP, si elle nous est imposée, ne se fera pas au détriment des agents et nous veillerons à ce que les spécificités de notre corps soient prises en compte.

D'ici là nous rappelons à la DRH que les TSDD subissent depuis plusieurs années un gel indemnitaire scandaleux. Preuve en est que pour beaucoup d'agents qui seront promus aujourd'hui, cette reconnaissance professionnelle sera accompagnée d'une perte salariale ! Pour la DRH : soyer promus, gagnez moins ! *Domage que Monsieur le DRH ne daigne jamais assister aux CAP des TSDD comme il le fait pour celles des agents de catégorie A, il aurait pu nous dire si ce choix est pleinement assumé ?*

4- Bilan de l'écrémage du grade de TSDD

Pour rappel, lors de la mise en place du NES, l'Administration s'était engagée à vider dans les 5 ans le grade de TSDD, qui comprenait alors les ex-Contrôleurs des Travaux Publics de l'Etat et les Contrôleurs des Affaires Maritimes. Cet engagement de l'Administration est un élément important car il détermine les rapports de travail entre cette dernière et les organisations syndicales.

Ainsi, depuis 2016, nous vous demandons quasiment à chaque CAP un état des lieux. En retour nous n'avons eu que promesses et galimatias. Aucun chiffre ne nous a été donné, pas même une estimation. Après plus de 5 ans, l'administration ne serait pas en mesure de faire un bilan de sa promesse ; balivernes une fois de plus. L'Administration ne veut surtout pas que soit affiché ce triste bilan qui, elle le sait, provoquera l'indignation des agents concernés et de leur représentant.

Madame la présidente, puisque les services de la DRH ne savent pas faire, ces chiffres, l'UNSA va vous les montrer. Et pas besoin de travailler sur des chiffres exacts, des ordres de grandeur suffisent à mesurer l'espace qui sépare l'objectif du résultat.

Le grade de TSDD a donc été alimenté par le reclassement des Contrôleurs des Travaux Public de l'Etat, grade qui en 2012 comprenait environs 1500 agents, auxquels s'ajoutent une centaine de Contrôleurs des Affaires Maritimes, soit un total de 1600 agents.

Chaque année, une cinquantaine de promotions (toutes spécialités confondues) sont accordées pour accéder au grade de TSPDD par tableau d'avancement et 160 par examen professionnel. Donc, au bout de cinq ans, le total d'agents promus plafonne à 1050 agents, c'est à dire à peine 65 % de l'objectif annoncé!

Peut-être osez-vous nous dire « 65 % ce n'est déjà pas mal » ? Mais que diriez-vous Mme la présidente à un agent qui ne remplit que 65 % de l'objectif ?

L'Administration veut payer les agents au mérite ? Il nous semble qu'elle devrait d'abord montrer l'exemple. Gandhi le disait déjà « soit le changement que tu veux pour le monde ».

Et si Madame la Présidente vous contestez notre bilan nous vous mettons au défi de nous prouver liste nominative qu'aucun agent intégré en tant que TSDD n'est encore dans ce grade. C'est très facile, vous disposez des listes électorales...

La question de l'UNSA n'est donc plus de vous réclamer un bilan, mais de vous demander ce que vous comptez faire pour atteindre l'objectif fixé et espérer redonner un peu de crédit à votre parole.

5- Les commissions administratives paritaires, un modèle en sursis ?

Le gouvernement cherche le moyen d'assouplir et de déconcentrer la gestion des ressources humaines, les CAP, systématiquement consultées pour les mobilités et les avancements, sont au centre des réflexions.

Le cadre des réformes pour la gestion des ressources humaines dans le public apparaît encore assez brumeux. Le chef de l'État semble avoir l'intention de remettre en cause le statut du secteur public et par conséquent le rôle voir l'existence des CAP. Or, La commission Administrative Paritaire consultée pour chaque promotion, avancement et mobilité des fonctionnaires est massivement suivie. Ce totem des défenses des situations individuelles permet d'éviter certaines erreurs de l'administration et garanti la transparence du processus, et donc sa qualité. N'oublions pas que les décisions prises dans notre instance ont une incidence déterminante sur la vie des agents. C'est une lourde responsabilité.

Pour le SNAFiT-UNSA la préservation des CAP comme contre-pouvoir découle de la vision équitable de notre société républicaine. Cette instance doit se maintenir à un niveau national et garder sa composition paritaire. C'est uniquement dans ce cadre que l'UNSA sera favorable à une évolution de cet espace de dialogue social.